

Communiqué de presse Fédération Environnement Durable
Paris le 1^{er} février 2017

La Cathédrale de Chartres patrimoine mondial de l'Unesco nouvelle victime des éoliennes

Le journal L'Echo Républicain du 27 janvier annonce que le Conseil d'Etat, par un jugement rendu contre le Préfet d'Eure et Loir, vient de livrer la Cathédrale de Chartres à l'appétit financier des promoteurs.

Selon ce journal « La cour administrative d'appel de Nantes a ordonné au préfet d'Eure-et-Loir de délivrer à Eco Delta, d'ici le lundi 9 février 2017, quatre des huit autorisations d'exploitation qu'il lui refusait depuis 2009, pour installer des éoliennes à 13 km au sud de la cathédrale de Chartres, à La Bourdinière-Saint Loup, Ermenonville-La-Grande et Luplanté ».

Alors que la cathédrale est protégée dans un rayon de 23 km, le projet à 13 km de la cathédrale ne ferait, paraît-il, que « minimiser » la visibilité du monument depuis ces éoliennes. Quand on sait à quels mensonges sont rompus les promoteurs d'aérogénérateurs d'électricité, on imagine sans mal à quel désastre est voué ce monument exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Ce jugement est hélas un exemple de plus du massacre bientôt irréversible de notre patrimoine national. La Fédération Environnement Durable appelle toutes les associations de protection du patrimoine de la France à se mobiliser pour protester contre ce projet en particulier. Elle rappelle le renoncement du législateur à défendre l'intérêt suprême des citoyens au profit d'un petit nombre d'acteurs financiers de l'éolien industriel et elle demande aux élus d'affirmer irréversiblement leur engagement à soutenir la juste cause de la sauvegarde de notre patrimoine culturel commun ."

Contact Presse

Jean-Louis Butré

tel : 06 80 99 38 08

<http://environnementdurable.net>

contact@environnementdurable.net